

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 mars 2025

RENFORCEMENT DU SOUTIEN À L'UKRAINE - (N° 1001)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 72

présenté par
M. Mazaury

à l'amendement n° 64 de M. Sitzenstuhl

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 2, après le chiffre :

« 7 »,

insérer les mots :

« et le 11 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet de prendre en compte la déclaration du président ukrainien en Arabie Saoudite le 11 mars 2025.